

Commission " Soumission chimique"

Compte-rendu, réunion du 4 octobre 2007, Val de Grâce, Paris

Présents : M-Hélène Ghysel, Patricia Compagnon, A-Laure Pélissier, Véronique Dumestre-Toulet, Hélène Eysseric, Patrick Mura, J-Claude Alvarez, J-Pierre Goullé, J-Michel Gaulier, Gilbert Pépin (rempl. Marc Deveaux), Ivan Ricordel, Pascal Kintz
Excusés : Michel Lhermitte, Marion Villain, Alain Turcant

AFSSAPS

Absence de toute réaction de l'AFSSAPS suite aux propositions, notes et documents envoyés
Semble surtout s'adresser aux cliniciens, avec une sensibilisation sur la prise en charge hospitalière

Remarque de plusieurs membres : cette sensibilisation semble insuffisante, avec beaucoup de demandes ne comportant qu'un échantillon de sang et pas d'urine

Contrôle de qualité

La validité de nos résultats doit s'accompagner d'une évaluation de nos performances analytiques. A la demande de l'AFSSAPS qui ne peut rien proposer dans des délais compatibles avec nos besoins analytiques (et de validation COFRAC), la SFTA va mettre en place un contrôle de qualité.

Il a donc été décidé de confier à A-Laure Pélissier la mise en place de ce contrôle.

Il portera dans le sang, les urines et les cheveux (la commission rappelle la place fondamentale de ce prélèvement dans toute affaire de soumission chimique) sur les benzodiazépines et les hypnotiques (zopiclone, zolpidem) inscrits à la Pharmacopée française. Tous les laboratoires inscrits à la SFTA recevront une information de participation (comme pour les autres contrôles de qualité organisés par la SFTA). En plus, un courrier personnel sera adressé à chaque laboratoire inscrit sur la liste de l'AFSSAPS.

Les modalités pratiques seront les suivantes :

- niveau 1 : un flacon de 2,5 ml de serum/sang + un flacon de 2,5 ml d'urines
- niveau 2 : un flacon de 2,5 ml de serum/sang + un flacon de 2,5 ml d'urines + 40 mg de cheveux pulvérisés

Sous la responsabilité d'A-Laure Pélissier, c'est Medichem qui préparera ces échantillons.

Ce contrôle sera payant et devrait être mis en place pour le 1^{er} mars 2008.

Les concentrations dans le sang seront dans la gamme 1 à 10 ng/ml, et 10 à 100 ng/ml pour les urines.

Des cheveux positifs en benzodiazépines et hypnotiques sont à m'envoyer pour homogénéisation, puis le mélange sera envoyé à Medichem.

Tarifs judiciaires

Il est rappelé que les tarifs judiciaires retenus par la CNBAE sont les suivants :

- analyse du sang ou des urines : 11 heures d'expertise
- analyse des sédatifs et benzodiazépines dans les cheveux : 12 heures d'expertise
- analyse du GHB dans les cheveux par segmentation : 10 heures d'expertise

Les molécules de la soumission chimique

La SOFT américaine a publié sur son site Internet (www.soft-tox.org) une liste des molécules à rechercher dans les urines en cas de soumission chimique, comprenant en plus des limites de détection maximales recommandées.

Il a été décidé d'optimiser un tel document en incluant les effets cliniques majeurs (amnésie, niveau de sédation, durée d'action) des composés et de l'adapter au sang et aux urines.

Afin de préparer ce tableau, chaque membre de la commission devra fournir son top 5 des molécules les plus fréquemment observées, ainsi que la liste des molécules rencontrées, hors benzodiazépines et hypnotiques.

Pascal Kintz, responsable de la commission